



La Drysienne

Lettre aux habitants de Dry

Vidéoprotection

La commune de Dry est désormais sous vidéoprotection après l'installation de 20 caméras sur 16 sites, par la société CITEOS.

Cet équipement finalise le maillage avec les communes environnantes : Meung-sur-Loire, Lailly-en-Val et Cléry-St-André. Il est très utile à la gendarmerie pour retracer l'itinéraire des délinquants (vol, excès de vitesse, dégradations ...) et favoriser la résolution d'enquêtes.

Les caméras placées aux entrées du village visualisent les plaques d'immatriculation, de jour comme de nuit. Les autres permettent de contrôler l'entrée des écoles, les aires de jeux, l'espace containers et les commerces.

Nous espérons ainsi réduire les vols et les incivilités sur notre commune.

Seules trois personnes de la mairie sont habilitées à visualiser les images si nécessaire, dans un local sécurisé, ainsi que la gendarmerie, qui en sera la principale utilisatrice.



Le terrain de Dry, de nouveau occupé par le foot !!!

Depuis plusieurs années, le terrain de football de Dry n'accueillait plus de joueurs.

Cette année, la commune de Dry et le club de Football de Cléry/Mareau ont décidé d'y remédier.

Accueillant de plus en plus de licenciés, dont **29 Drysien(ne)s**, le club de football de Cléry/Mareau avait besoin d'un stade pour ses équipes de 11 jeunes.

La commune a répondu présent en remettant aux normes les vestiaires et entretiendra le stade avec la collaboration du Club. Nous les remercions vivement pour ces travaux.

Les jeunes pourront venir s'entraîner la semaine et des matchs seront disputés le samedi.

Bien sûr, nous ferons en sorte que ce partenariat perdure dans le temps et que ces matchs participeront à l'animation du le village.



Jérôme POTHIER, Président AS CLÉRY/MAREAU



Joint à cette Drysienne, vous trouverez le **D.I.C.R.I.M** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité. **Nous vous conseillons de conserver ce livret.**

La Drysienne N° 37 – Septembre 2020

Tel : 02 38 45 71 07 – Fax : 02 38 45 97 05

Courriel : mairie.dry@wanadoo.fr - Web : <http://www.mairie-dry.fr> - Facebook : Mairie De DRY

Personnalité ayant vécu à Dry...

Gaston Bonheur.



Journaliste et écrivain français Gaston Bonheur naît Gaston Tesseyre en 1913 à Belvianes (10). Il meurt en 1980 à Montpellier (34).

Il empruntera son nom d'auteur à sa grand-mère Bonhoure.

Romancier, biographe, scénariste, poète, on lui doit une vingtaine de romans dont la célèbre trilogie de l'Ecole enchantée :

- Qui a cassé le vase de Soissons ?
- La République nous appelle
- Qui a cassé le pot au lait ?

et des biographies : De Gaulle en 1950, l'Aiglon en 1960, Henri IV en 1970.

Ami de Charles Trenet, il fut **rédacteur en chef de Paris-Match** (1950 à 1975) et de **Paris Presse**.

Dans son livre « Notre patrie gauloise » paru en 1974, il écrit :

On y lit que Ludovic Renard soldat au 113^e R.I. est mort pour la patrie, disparu à Louppy-le-Petit (Meuse), le 9 septembre 1914.

Dans le registre de l'année 1914, on retrouve l'avis de décès de Ludovic Renard, mort à Louppy-le-Petit.

Sur le monument aux morts et sur la plaque commémorative de 14-18, dans la salle des mariages de la mairie figurent les noms de Renard Henri Clotaire mort le 20-10-1915 et Renard Ludovic mort le 09-09-1914 (le 3^eme fils Louis Léopold n'y figure pas).

En 1914, la grand-mère Renard, dans ce petit village du Loiret, avait trois grands fils, encore en nage de leur dernière moisson. En 1918, elle n'avait plus que des filles.

Ainsi, en face de chez nous, dans ce petit village du Loiret où j'écris le dimanche, vit un autre Clotaire. Je dis un autre en pensant à Clotaire Renard disparu avec ses frères entre Marne et Meuse. Celui-ci a pour patronyme Montigny. Il habite seul une maison basse précédée de fleurs, prolongée de légumes.

Montigny Clotaire Eugène (1899-1975) né et mort à Dry, habitait la maison basse en face celle de Gaston Bonheur, au 576 de la rue Francis Carret.

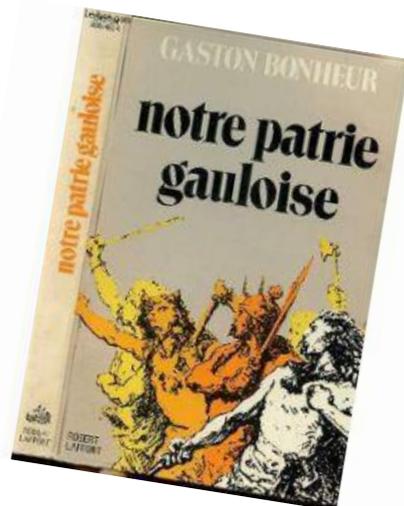
Vers novembre ... le jus de la gueule-bée est religieusement apporté au bouilleur de cru qui installe son alambic derrière l'église, là où habite toujours, dit-on, le diable. La grisante odeur se répand sur le vieux village. Et le distillateur délivre à chacun une vingtaine de bouteilles pleines d'une eau-de-vie aussi claire que l'eau de source et qu'on appelle « la goutte ».

L'alambic a été installé derrière l'église jusqu'en 1965 environ, derrière le bâtiment communal appelé « Le Pressoir ».

Et je sais qu'on parle interminablement, sous la suspension, de toutes ces choses dont je suis désormais exilé, les taillis de chêne-aux-bœufs, la vieille garce de carpe, la trace du lièvre.

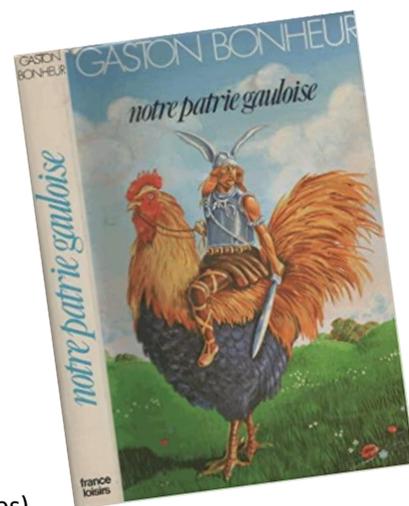
Le « Chêne aux bœufs » est un lieu-dit situé près de Cévenay dont il dépend, ferme où travaillèrent les grands-parents de son épouse Adeline Forneron, la famille Renard.

He oui, vous l'avez deviné, ce petit village, c'est le vôtre ! Gaston Bonheur a vécu à Dry vers 1965. Il a racheté un ensemble de maisons qu'il a restaurées, aux actuel 587 et 591 rue Francis Carret.



L'écrivain Gaston Bonheur et Charles Trenet en mai 1971, à Bages, France.

(Photo de Daniel SIMON, Gamma-Rapho via Getty Images)



A VOS AGENDAS

Les contraintes sanitaires dues au COVID 19 nous ont obligé à annuler la plupart de nos manifestations.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Port du masque obligatoire pour toutes les manifestations maintenues.



Prochaine communication :
Le Bulletin municipal 2020 distribué début 2021
Vous souhaitez publier un article, merci de nous l'envoyer à animations.mairie.dry@gmail.com

Retrouvez toutes les informations de la commune sur :
Facebook,
Panneau Pocket,
Panneau lumineux
et le site internet.



Calendrier des Matches de Foot. Dry reçoit....

Catégorie	10 octobre	17 octobre	7 novembre	14 novembre	28 novembre	12 décembre
U 15	Patay à 15 h 30			Escale à 15 h 30		Beaugency à 15 h 30
U 19		Olivet à 14 h 30	Boigny à 14 h 30		Patay à 14 h 30	